



Remplacement de colocataire

Par Jojo10

Mon ex-mari a quitté la colocation où j'étais avec lui depuis plus de 3 ans et demi. Entre temps, ma fille majeure est venue habiter avec nous sans que nous la déclarions à l'agence. Mon ex étant parti depuis le 23 mai, ma fille et moi-même désirons être en colocation. La lettre de désolidarisation de mon ex est bien datée du 1er juin. J'ai demandé depuis à l'agence de refaire un bail à la même date, pour que ma fille qui a de faibles revenus, puisse bénéficier de l'APL à la même date.

Non seulement, l'agence nous demande un mois de loyer d'avance, soit 700 ? et 300 ? de frais de dossier. En outre, l'agence veut dater ce nouveau bail au 1er septembre, ce qui fait que ma fille perd 3 mois d'APL. Merci de bien vouloir m'aider dans les meilleurs délais

Par janus2

Bonjour,

Il est bien normal que l'agence vous propose de dater le nouveau bail au 1er septembre puisque nous sommes déjà le 30 août !